

En date du jeudi 5 novembre 2015

## Personnes présentes :

Les enseignants : Mme GAUMONDIE, Mme BAUMARD, Mme BEILLER, Mme LETRANGE, Mme HOCHART-COUBE, M. LEVASSEUR, M. HATWELL, directeur,

Le Maire et Les élus : M. ROUX, Mme CHEPTOUX, M. GRENIER,

Les parents d'élèves titulaires : Mme PILLOT, Mme JAUDINOT, Mme LACHAUD, Mme BOUCHAREYCHAS, Mme TORRES CWIDAK, M. MERILLOU, M. MOULIN

Les parents d'élèves suppléants : Mme BARRY, Mme BERTOLINO, Mme FABRY GONZALES

Délégués départementaux de l'éducation nationale : M. JOASSIM.

Excusés : M COUDERT, Mme LEMASSON

## ORDRE DU JOUR :

1. Règlement du conseil d'école, vote ;
2. Règlement intérieur de l'école, vote ;
3. Présentation des classes et des divers projets à venir
4. Organisation du temps scolaire
5. Présentation du PPMS
6. Présentation des comptes de la Coopératives scolaire
7. Questions diverses

Début de la séance : 18h

### 1-Règlement du conseil d'école

---

Le directeur M.Hatwell fait lecture à voix haute du règlement du conseil d'école.

Le rôle des DDEN est explicité par M Joassim. Les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale, bénévoles, sont désignés pour quatre ans par l'Inspecteur d'Académie par circonscription d'inspection départementale pour visiter les écoles et portent un regard sur l'état des locaux et ils facilitent les relations entre l'école et la municipalité. Ils ne forment pas d'appréciation sur les méthodes et l'organisation pédagogique de l'école. Une visite d'école est effectuée par un DDEN une fois par an. Les DDEN organisent également des réunions cantonales deux fois par an, afin d'avoir une vue d'ensemble des écoles du canton. Une visite de l'école par plusieurs DDEN est faite avec le directeur d'école et un représentant de la mairie.

M. Joassin rappelle le fort rattachement à la laïcité des DDEN.

Les Délégués Départementaux peuvent être présents aux conseils d'école, mais ne possèdent qu'une seule voix, même si plusieurs DDEN sont présents.

Le règlement du Conseil d'école est voté à main levée et est adopté à l'unanimité.

### 2-Règlement intérieur de l'école

---

M Hatwell présente le règlement intérieur de l'école.

Des précisions sont apportées lors de cette lecture.

-La liste des maladies contagieuses entraînant une éviction scolaire est disponible sur le site de l'Inspection Académique.

-Une question sur l'âge des enfants pouvant venir chercher un élève de maternelle est posée. Il n'y a pas de condition d'âge exigée. Les personnes autorisées à récupérer les enfants doivent être désignées par les

familles, mais le directeur peut estimer qu'une personne mineure trop jeune peut ne pas présenter les responsabilités suffisantes.

-Un rappel est fait concernant la garderie : les enfants doivent être confiés et repris directement auprès de l'employé communal. Une réflexion est en cours sur l'accueil des enfants : projet d'éditer des documents à destination des enfants et d'autres à destination des parents.

-Le règlement intérieur de la cantine a été transmis lors de l'inscription au mois de juin.

La Charte de la laïcité est présentée et sera transmise aux familles. Elle est affichée dans divers lieux de l'école et sera annexée au règlement intérieur de l'école. L'enseignement moral et civique intègre celui de la laïcité dans les classes, avec une importance accrue depuis les événements de janvier 2015.

Le règlement intérieur de l'école est voté à main levée et est adopté à l'unanimité.

Il est consultable sur le blog de l'école (<http://blogs.crdp-limousin.fr/87-eyjeaux-ecole-primaire/>) et affiché. Il est distribué aux familles.

### 3-Présentation des classes et des divers projets à venir

---

161 élèves sont actuellement répartis dans les sept classes de l'école. Une présentation des effectifs de chaque classe est faite, ainsi que des projets qui y seront menés.

- **Classe de PS-MS (27 élèves)** : Mélanie Hochart-Coupé – ATSEM : Aline Bonnet, Marylène Foirest
- **Classe de MS-GS (28 élèves)** : Marie-Laurence Gaumondie – ATSEM : Cécile Soulat, Marylène Foirest – AVS : Cécile Poiré
- **Classe de CP-CE1 (22 élèves)** : Stéphanie Baumard – AVS : Geneviève Mosnier-Thoumas
- **Classe de CE1-CE2 (22 élèves)** : Aurélie Beiller
- **Classe de CE2-CM1 (25 élèves)** : Timothy Hatwell – déchargé le lundi par Damien Coudert – AVS : Patricia Fleuret
- **Classe de CM1-CM2 (25 élèves)** : Julien Levasseur
- **Classe ULIS école (12 élèves)** : Virginie Létrange – AVS-co : Aurélie Riancho

Des projets fédérant plusieurs classes auront aussi lieu, ou ont déjà eu lieu.

-Quatre classes participent cette année au projet Ecole et Cinéma : MS/GS, CP/CE1, CE1/CE2, CE2/CM1. Ce dispositif mis en place par l'Inspection Académique est un dispositif national visant à compléter et enrichir l'éducation artistique des enfants à l'école.

La première projection « Ernest et Célestine » aura lieu le 27 novembre à Saint Léonard de Noblat.

-Tous les élèves du CP au CM2, ainsi que les élèves de l'ULIS école, bénéficieront d'un cycle natation, à l'Espace Aqua'Noblat à Saint Léonard de Noblat ou à l'AquaPolis de Limoges. Les enseignants remercient la mairie pour leur participation à ces cycles de natation, au niveau des transports et au niveau financier.

-La « journée champignons » a eu lieu le 2 octobre. Cette journée, proposée par l'Association la Loutre, a permis aux élèves de CP au CM2 de découvrir leur environnement proche. Une exposition pédagogique a eu lieu ensuite dans la salle des fêtes.

-Les classes de CP/CE1 et de CE1/CE2 ont participé à une rencontre Jeux traditionnels le 28 septembre à Saint Paul.

-Les élèves de CE1-CE2-CM1-CM2-ULIS participeront au cross de secteur à Saint Paul le 24 novembre. Les élèves de cycle 3 sont aussi invités à participer au cross départemental le 2 décembre (hors temps scolaire).

-L'affiliation à l'USEP permet la réservation de matériel sportif tout au long de l'année. En période 2, du matériel de gymnastique est réservé à l'école. En période 3, est réservé du matériel de Kin-Ball, en période 4 celui de Bumball, en période 5 celui de speedminton ainsi qu'un parcours d'aventure motrice pour les élèves de maternelle. Une rencontre sportive regroupant d'autres écoles est prévue cette année à Eyjeaux pour les élèves de cycle 2.

-La semaine du goût a été l'occasion pour les élèves de vivre différents moments dans l'école ou à l'extérieur :

- visite des halles de Limoges

- ramassage des pommes du verger de la commune

- fabrication de flognardes pour toute la cantine

- Réalisation de soupes avec les légumes du potager

- réalisation de recettes par les élèves de PS/MS et CM1/CM2, participation à des ateliers de découverte du goût

-La classe PS/MS se rendra le 6 janvier à Limoges, au théâtre La Marmaille, pour assister au spectacle « Un papillon dans la neige ».

-Les concerts JMF (Jeunesses Musicales de France) : trois concerts sont proposés cette année aux élèves. Ils auront lieu à Saint Paul, dans la salle des fêtes. Seront concernées les élèves MS/GS, CP/CE1, CE1/CE2, CE2/CM1, CM1/CM2, ULIS école.

-La classe de Julien Levasseur est allée voir le film « Le Petit Prince » à Châteauneuf la Forêt dans le cadre d'un projet sur le livre.

-Les élèves sont invités et encouragés à participer à la journée de commémoration du 11 novembre.

-Les élèves des classes de Mmes Hochart-Coupe, Gaumondie, Baumard, Beiller, préparent les marchés de Noël qui se tiendront le 25 novembre et le 11 décembre.

-L'association des parents d'élèves Farandole organise la venue d'un spectacle pour les élèves de PS au CE1 le 17 décembre, l'après-midi. Les plus grands profiteront d'un moment festif le vendredi en fin d'après-midi. La mairie offrira des livres aux enfants, choisis par les enseignants.

-L'équipe enseignante remercie la mairie pour tous les travaux effectués dans l'école durant l'été et depuis la rentrée. L'organisation de ces travaux est facilitée par un tableau régulièrement mis à jour.

-Les enseignants remercient aussi les parents qui ont passé l'agrément natation cette année.

#### **4-APC et TAP.**

**Les Activités Pédagogiques Complémentaires** ont été présentées lors des réunions de rentrée. Les enseignants effectuent 36 heures annuelles d'APC. L'enseignante de l'ULIS école et le directeur n'effectuent pas d'APC. Les familles sont informées par les enseignants. Les APC ont lieu, selon l'organisation retenue en conseil des maîtres, le lundi de 15h30 à 16h30 ou les mardis et jeudis de 16h00 à 16h30.

**Les Temps d'Activités Périscolaires ont également été présentés lors de la réunion de rentrée.**

A hauteur de 3 heures hebdomadaires, ces TAP sont mis en place par la Commission Education et Jeunesse par la municipalité puis animés par les employés communaux ou bénévoles. Un planning des Temps d'Activités Périscolaires est à disposition des parents sur le site de la mairie. Le contenu est le suivant : documentaires, sports, activités manuelles, jeux, musique, lectures, cuisine, anglais...

Le système mis en place cette année facilite le début des TAP, avec la constitution des différents groupes d'enfants et un repère visuel distinct.

### 5-Présentation des comptes de la Coopératives scolaire

L'association loi 1901 Coopérative scolaire d'Eyjeaux est affiliée à l'USEP

M Levasseur présente les comptes de l'année scolaire 2014-2015.

Ci-dessous est présenté le tableau récapitulatif.

#### BILAN DES DEPENSES ET DES RECETTES au 04/11/15

	Dépenses	Recettes	Bilan
École	1 483,34 €	3 635,25 €	2 151,91 €
Ensemble des classes	8 448,58 €	5 209,33 €	-3 239,25 €
Produits et Ventes	7 534,33 €	9 862,90 €	2 328,57 €
Kermesse	1 668,46 €	4 436,24 €	2 767,78 €

Bilan d'ensemble	Dépenses	Recettes	Bilan
	19134,71	23143,72	4009,01

Solde sept. 2014 : 5 688,11 €

**SOLDE : 9 697,12 €**

<u>Remarque :</u>	Total subventions mairie :	1 450,00 €
	Total subventions Farandole :	1 029,00 €
	Cotisations parents coopé :	1 884,00 €

Les recettes proviennent des COTISATIONS ET SUBVENTIONS (par exemple la participation de 12 euros demandée aux parents par la coopérative scolaire en début d'année), l'association FARANDOLE, l'aide de la MUNICIPALITE, la VENTE d'objets, de chocolats, des photographies scolaires... Nous remercions toutes les familles, l'association Farandole, la mairie, pour leur participation .

Tous ceci permet à l'école d'organiser des sorties ou autres projets.

L'an dernier, les classes ont dépensé en moyenne 500 euros.

La MAE (assurance) a remboursé le vol d'une des caisses de la kermesse de juin 2014 : la somme de 814,50 euros a été récupérée. C'est un geste exceptionnel.

Les comptes de la Coopérative Scolaire sont consultables sur demande.

Mme Gaumondie est secrétaire de la Coopérative scolaire, M Levasseur en est le trésorier, et M Hatwell le président.

### 6-PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)

Il s'agit d'un guide de fonctionnement de l'école en cas de tempêtes, inondations, accident industriel, risques chimiques, nucléaires ...

L'école n'est pas située sur une zone à risques. Cependant, des tempêtes, des épisodes de neige ou de verglas peuvent nous amener à utiliser ces locaux si cela se passe au cours de la journée de classe. Un accident de la route peut être à l'origine d'émanations de produits dangereux.

Ce plan doit comporter un lieu de regroupement pour une mise à l'abri des élèves : les salles de classes sont retenues pour l'école d'Eyjeaux car elles sont équipées d'un point d'accès à l'eau et d'un accès aux sanitaires. De plus, la mise à l'abri doit se faire dans un lieu sécurisant.

Ces lieux doivent avoir un poste de radio à piles, un téléphone filaire, une trousse de premiers secours, des sanitaires, des rouleaux de papier adhésif (pour calfeutrer les ouvertures si nécessaire), de la nourriture non périssable et des occupations pour les élèves.

Pour la classe CE1-CE2, qui ne dispose pas de sanitaires, les élèves seront regroupés dans les classes MS/GS et CP/CE1 pour une mise à l'abri. Des bouteilles d'eau seront aussi stockées dans la salle de classe CE1/CE2.

Le PPMS peut être déclenché par les autorités ou par le directeur, s'il est témoin d'un grave danger ou s'il entend une explosion.

Un exercice de mise à l'abri sera organisé au cours du deuxième trimestre.

Un exercice d'évacuation en cas d'incendie a eu lieu le mercredi 4 novembre. Deux autres exercices auront lieu dans l'année.

## 6-Questions diverses

---

**QUESTION 1 :** *Les dates des conseils d'école pourront-elles être données suffisamment tôt aux familles afin que celles-ci puissent avoir le temps nécessaire pour transmettre leurs questions ?*

Il n'y a pas d'inconvénient pour informer les familles des dates des conseils d'école. Les représentants des parents d'élèves peuvent aussi recueillir les questions à tout moment selon différentes modalités. Les représentants des parents d'élèves seront prévenus le plus tôt possible, au moins 8 jours avant la tenue du conseil d'école.

**QUESTION 2 :** *les classes de l'école participeront-elles à des rencontres USEP sur le temps scolaire et hors-temps scolaire ?*

Oui, les classes CP/CE1 et CE1/CE2 ont déjà participé à une rencontre cette année (jeux traditionnels le 28 septembre). Le cross de secteur aura lieu le 24 novembre pour les élèves de cycle 3 et les élèves de CE1. Des élèves participeront aussi au cross départemental. D'autres rencontres seront organisées aussi. Plusieurs lots de matériel USEP sont réservés aussi.

**QUESTION 3 :** *Une question est posée quant à la possibilité pour les familles de récupérer leur enfant pendant les TAP si leur enfant est dans le groupe de garderie, entre 15h30 et 16h30 le lundi et le vendredi, et entre 16h00 et 16h30 le mardi et le jeudi.*

La mairie conservera le principe actuellement en place pour les lundis et les vendredis : les familles peuvent récupérer leur(s) enfant(s) à 15h30 ou à 16h30, mais pas entre ces deux moments, afin d'éviter les allées et venues alors que beaucoup de groupes d'enfants et d'animateurs sont présents dans les locaux et la cour. Une réflexion pourra être engagée quant à la possibilité pour les familles de récupérer leur(s) enfant(s) pendant le temps de garderie du mardi et du jeudi, de 16h00 à 16h30.

**QUESTION 4 :** *Peut-on avoir sur les menus l'information concernant la provenance des plats - surgelé ? conserves ? frais ? Afin de mesurer la part de produits frais ( sans conservateurs et sans ajout de sucre, sel...) consommés par les enfants ?*

Réponse de la mairie :

La cantine a une convention avec Trans gourmet (possibilité de visiter leur site internet).

- Les avantages d'avoir recours à cette société sont :

-menus équilibrés et visés par une diététicienne que la commission et la cuisinière ont la possibilité de modifier.

-aide au grammage en fonction de l'âge des enfants (maternelle et primaire) et donc moins de gaspillage et meilleure gestion des stocks ( le calcul des quantités est plus précis )

-Nous sommes seulement livrés deux fois par semaine pour deux repas à chaque fois donc les produits sont utilisés rapidement.

- La viande fournie par la société Pleine Maison est essentiellement d'origine française (à 80%).

- La cantine a le choix du type de produit (frais ou conserve) et le frais est privilégié.

M. ROUX précise qu'il est difficile de répondre à une question aussi générale et qu'il est preneur de remarques concrètes.

Il indique qu'une communication supplémentaire lui semble difficile, que la cantine met en place 2 repas locaux par mois qui sont identifiés comme tels dans les menus disponibles sur internet (carrés verts ) et ce dès le mois de novembre.

*La séance est levée à 20h00.*

**Le président du conseil d'école :**

M. Hatwell Timothy

**Secrétaire de séance :**

Mélanie Hochart-Coupé